



Compte rendu de la réunion du 27 mai 2014

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, BROCC, DUSSAUSSOIS, HOCHARD, LAMARQUE, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BLICK, BODSON, BRIQUET, COLOMBIER, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 27 mai 2014 : **9 820.29 €**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Christelle BROCC est désignée secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus des réunions des 8 et 23 avril 2014 : Monsieur le Maire procède à la lecture des comptes rendus des séances des 8 et 23 avril 2014. **Ces documents mis aux voix sont adoptés à l'unanimité.**

Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal :

- Au titre de l'exercice du droit de préemption : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour les ventes des propriétés sise 5 la Chaussée et 2 ruelle de la Rochelle.
- Au titre de la délivrance des concessions du cimetière communal : délivrance de la concession n° 260.

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs : Le conseil municipal propose les 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants suivants :

Titulaires

1. Patrick FOULON
2. Alain RENAUDET (Dosches)
3. Christian CARETTE
4. Patrick HUPPERT
5. Jean-Pierre POISSENOT
6. Micheline LEUTHREAU
7. Roland FAYNOT
8. Frédéric LUTEL
9. Véronique GENDRE
10. Annie DERISSON
11. François PIHET
12. Valérie TAILLEZ

Suppléants

1. Olivier PHILIPPON
2. Bernard WINKLER (Assencières)
3. Dominique CROISSANT
4. Sylvain BERTHELIN
5. Daniel VERDASTRI
6. Annie NOWAK
7. Charles LOREY
8. Alexandre MEDESCHINI
9. Cédric BOUZENARD
10. Annabelle BERTRAND
11. Michèle THEVENIN
12. Pascal ALBERTONI

Parmi cette liste, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront choisis par les services fiscaux pour composer la future Commission Communale des Impôts Directs qui siégera le temps de ce mandat.

15 voix

Adopté à l'unanimité

Personnel communal : régime indemnitaire : Le conseil municipal prend connaissance du régime indemnitaire actuellement en place pour le personnel communal et accepte qu'il soit reconduit. Monsieur le Maire est chargé de solliciter l'avis du CTP avant que la question soit définitivement statuer.

Demande de remboursement d'un acompte versé pour la location de la salle des fêtes : Le conseil municipal accepte de rembourser l'acompte versé pour la location des 5 et 6 juillet 2014 et pour laquelle une demande de restitution a été faite le 18 avril 2014. De manière à pouvoir procéder rapidement à ce remboursement, sont décidées les opérations modificatives suivantes :

Article 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) + 80 €

Article 752 – Revenus des immeubles + 80 €

15 voix

Adopté à l'unanimité

Demandes de travaux :

- **Déplacement d'un poteau électrique Grande Rue :** Le conseil municipal prend connaissance du coût du déplacement d'un poteau électrique au 83 bis Grande Rue (4 907 € HT, soit 5 888.40 €) et reporte ce point à la prochaine réunion afin de connaître le coût de l'enfouissement des réseaux sur cette partie du village.

- **Extension des réseaux publics voie de Champigny :** Le conseil municipal accepte de desservir en réseaux publics la voie de Champigny et charge Monsieur le Maire de solliciter les différents syndicats concernés pour l'établissement de devis.

Extension du réseau d'eau pour la défense incendie à la Belle-Epine : Conformément à la délibération n°46/2013 du 1er octobre 2013, le conseil municipal confirme sa volonté d'effectuer l'extension du réseau d'eau pour la défense incendie de la Belle-Epine, la charge résiduelle pour la commune étant d'environ 20 000 €.

15 voix

Adopté à l'unanimité

Recensement de la population : désignation du coordonnateur communal : Le conseil municipal désigne Mme Lydie RENARD coordonnateur communal du prochain recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

15 voix

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu de la réunion du Centre Communal d'Action Sociale, de la commission patrimoine (réflexion sur l'aménagement de la Chaussée) et de la visite des bâtiments communaux, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Rouilly-Sacey, du Syndicat Intercommunal d'Élimination des Ordures Ménagères du Territoire d'Orient (taxe incitative – enquête population) et de la Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne (opposition aux rythmes scolaires et rappel des projets en cours).

Questions et communications diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la forêt de la Barse est à vendre. L'Office National des Forêts (ONF) propose aux communes l'acquisition de parts d'une valeur de 10 000 € dans le cadre d'un groupement forestier. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition de l'ONF.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que d'autres demandes de subventions nous ont été adressées : l'Association des Donneurs de Sang de Piney et France Alzheimer. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces demandes.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de signalétique d'information locale initié par le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient dans 11 communes pilotes dont Mesnil-

Sellières fait partie. Des demandes de modifications sont formulées par le conseil municipal dont la suppression de 2 lames (l'Espace Maillotin et la Chapelle Sainte-Croix).

Monsieur Gérald COLOMBIER demande si le cheminement maillotin figure sur le site Internet de la commune. Il lui est répondu par l'affirmative (voir onglet Culture et Tourisme, puis Tourisme dans les environs).

Monsieur Thibaud BLICK dit que le site Internet de la commune n'est pas à jour et apportera des précisions sur les pages concernées.

Monsieur Patrick BRIQUET demande qui donne les ordres et surveille les agents de la communauté de communes. Il lui est répondu qu'ils travaillent en autonomie sur l'entretien et la tonte des rues et des ruelles. Si des observations doivent être formulées, il faut les adresser à la mairie, qui les fera remonter à la communauté de communes.

Il fait également part de demandes pour augmenter l'amplitude d'ouverture de la déchetterie.

Madame Sophie BOUDOT-DROUIN fait part d'une réclamation d'un habitant de la Chaussée suite à de nouvelles inondations dans le chemin qui accède à sa propriété.

Monsieur le Maire présente un devis pour l'abattage d'un arbre de la Chaussée pour la somme de 500 € TTC (Barbier Presta Services). Le conseil municipal émet un avis favorable.

Prochaine réunion de la commission Patrimoine mercredi 11 juin à 20 heures 30.

Prochaine réunion de la commission Communication lundi 23 juin à 20 heures.

La séance est levée à 23 heures

Prochaine séance le 20 juin 2014 à 19 heures